



LA LETTRE

N° 2022 29

LES DIFFICULTÉS DU SYSTÈME SANITAIRE FONT LES AFFAIRES DES MILLIARDAIRES

En janvier 2022, l'annonce de la création d'une start-up passe inaperçue de la plupart des médias, excepté de quelques titres de la presse économique. Pourtant elle concerne le domaine de la santé en grande difficulté. Par contre, une brochette de milliardaires avec entre autres Xavier NIEL (Iliad), Rodolphe SAADE (patron de CGA-CGM transport maritime), Stéphane BANCEL (PDG Laboratoire MODERNA), Jean MOUEIX (copropriétaire du grand cru bordelais Pétrus), Jean Marie MESSIER, Emmanuel GOLSTEIN (Morgan Stanley France), Jean Claude MARIAN (fondateur d'ORPEA) va abonder à hauteur de 20 M€ cette « jeune pousse ». Qu'est-ce qui motive ces généreux investisseurs dans pratiquement une coquille vide ? Doit-on chercher du côté d'un des fondateurs de cette start-up, Monsieur Ismaël EMELIEN, ex-conseiller de Dominique STRAUSS-KAHN alors qu'il était candidat à la présidentielle, puis conseiller d'Emmanuel MACRON lorsqu'il était ministre des finances puis à l'Élysée ? Ou bien la situation du système de santé que ces messieurs ont mis dans des difficultés énormes pour les plus grands profits du secteur privé ? Certainement les deux à la fois. Ce qui est certain cela ne fait pas l'affaire de la population qui doit passer un temps infini à chercher un parcours de soins.

C'est aussi certainement les résultats de la politique d'Emmanuel MACRON qui, dès son premier quinquennat, a multiplié les déclarations, les plans et les programmes pour accélérer le virage numérique dans le sanitaire : « Ma santé 2022 en juin 2018, puis ParisSantéCampus en décembre 2020, et InnovationSanté 2030

en juin 2021. François HOLLANDE avait d'ailleurs commencé largement ce changement. Marisol TOURAINE, alors ministre de la santé déclarait le 23 Janvier 2016 : « *La troisième révolution qui s'ouvre est celle de la médecine digitale. Elle bouleverse notre rapport à la santé, précisément parce qu'elle réinvente la conception même que nous en avons* ».

Dès lors Emmanuel MACRON s'emploie à lever les obstacles au développement de cette santé digitale. Ainsi la loi sur le financement de la Sécurité Sociale pour 2018, introduit en son article 51, « *un dispositif permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financements inédits* ».

Dans le même mouvement a été assoupli le processus de validation par la Haute Autorité en Santé qui permet la mise sur le marché des productions, médicaments, outils connectés, système de télésurveillance ou de télé-médecine, par l'introduction de mécanismes comme « le forfait innovation » ou « la prise en charge transitoire ». Ce qui a permis d'accélérer le processus pour les vaccins anti COVID-19. Mais aussi ce qui a permis à RAMSAY Générale de Santé de créer des Centres de Santé pluridisciplinaires privés alors qu'auparavant seuls les mutuelles, les associations, les collectivités territoriales pouvaient le faire. Ceci avec d'autres moyens refusés jusqu'alors aux centres de santé existants.

Parallèlement, ces investisseurs peuvent compter sur le soutien de BPIFrance (la Banque Publique d'Investissements) qui annonçait en octobre 2021, lors de sa grande manifestation annuelle : « *un changement d'échelle en santé numérique, faire du marché français un tremplin pour la conquête de marchés internationaux*. On retrouve BPIFrance dans la

phase d'amorçage des start-ups, c'est-à-dire où l'entreprise est davantage un projet qu'une réalité économique. Et à Jean Philippe GASPAROTTO (secrétaire du syndicat CGT de la Caisse des Dépôts et Consignations qui chapeaute BPIFrance) de préciser dans le « Monde Diplomatique » de juillet dernier : « *C'est un filet de sécurité pour le capital privé. Ceux qui font des investissements spéculatifs ne vont dans certains secteurs que s'il y a une mise de fonds de BPIFrance, ce qui leur permet de ne pas prendre de risque justement. Cela veut dire que les fonds publics, à travers la BPI, portent une part importante du risque. En revanche, le rendement ne profite surtout qu'aux capitaux privés. Et il tourne autour de 30%. C'est une opération en fait de spoliation à grande échelle* ».

Voilà le véritable objectif de la santé numérique. Nous verrons dans de prochaines lettres quelques réalisations juteuses dans le domaine de la santé par des groupes privés puis comment la digitalisation de la santé est utilisée pour privatiser à outrance le secteur public de santé.

Sources : »LE MONDE DIPLOMATIQUE « de juillet 2022 article de Gilles Balbastre

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association